Rapport de la Réglementation PDRIS

Prestataires de Détection des Incidents de Sécurité Prestataires de Réponse aux Incidents de Sécurité

Verion 1 du 28 mars 2019

Mis en vigueur le 21 décembre 2017

I. Objectif du PRIS

PRIS qualifié mène des actions de remédiation rapides pour

- limiter les conséquences
- prévenir des incidents de sécurité graves

II. Objectif du PDIS

le service de détection des incidents de sécurité est composé de trois activités distinctes:

- la gestion des incidents: identifier, qualifier, stocker et capitaliser des incidents
- la gestion des évènements: recueillir et stocker des évènements
- la gestion des notifications: informer le commanditaire et stocker des notifications.

III. Processus de Prestation

- Détecter des vulnérabilités et des incidents de sécurité
- Qualifier les incidents
- Mettre en place des actions de remédiation contre les incidents de sécurité

IV. Différence entre PDIS et PRIS

- → PRIS traite les activités de réactions et de remédiations aux incidents de sécurité hors périmètre du service de PDIS.
- → PDIS traite les 3 activités: la gestion des incidents, la gestion des évènements et la gestion des notifications.

V.Qualification de Prestation

Pour un prestataire, il faut respecter les exigences pour obtenir la qualification.

VI. Gestion des incidents